



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT 041-4-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT 041-2001
FIXANT LE TRAITEMENT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

PRENEZ AVIS :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020, le projet de règlement 041-4-2020 amendant le règlement 041-2001 fixant le traitement du maire et des conseillers, ainsi qu'un avis de motion à cet effet.

QUE le règlement 041-4-2020, une fois approuvé, aura pour effet de modifier le règlement 041-2001 et ses amendements;

QUE le projet de règlement 041-4-2020 stipule que :

- Tout membre du conseil désigné par résolution à titre de maire suppléant recevra, en plus de sa rémunération annuelle de base, une rémunération supplémentaire équivalente à 25 % la rémunération de base annuelle du maire, pour la durée de son mandat de maire suppléant;
- La rémunération supplémentaire du maire suppléant proposée sera équivalente à 15 000 \$ annuellement pour l'année 2020 ce qui reviendra à une rémunération annuelle de base de 29 954 \$ et une allocation de dépense de 14 978 \$ pour un conseiller désigné maire suppléant pour un total de 44 932 \$ (excluant la rémunération liée aux commissions, qui varie entre les différents conseillers);
- Afin d'éviter de contraindre un futur conseil, la rémunération supplémentaire prévue pour le maire suppléant sera applicable uniquement jusqu'à l'expiration du mandat des membres du conseil qui ont été élus pour la période de 2017 à 2021;
- Il n'y aura pas de rétroactivité concernant toutes les modifications qui sont apportées.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau du soussigné situé à l'hôtel de ville, au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

QUE l'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 14 avril 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 379, rue Dorval à L'Assomption.

Donné à L'Assomption, ce 18^e jour du mois de février 2020.


Jean-Michel Frédérick
Greffier